L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 14 OCTOBRE 1880.

WELL PARK BREWERY — TRADE MARK — T — TENNENT'S — PALE ALE

LA PLUS GRANDE
Brasserie du Monde
Qui mette en bouteilles,
A vendre, en entrepôt ou droit payé, par
Bassetti & Xiques,
67 et 69 rue Décatur,
AGENTS.
1er sept—3m

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après [illegible]. Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de palais artificiels.

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 - - - Esplanade - - - 130
Près Remparts.
21mai—1an D Ma J

Dr E. BURGUNDER, Dentiste,
238 ..... Chartres 238
Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts pièces aurification et plombage de $1 à $5 par dent, suivant la carie. Célèbre dentifrice, à 25 la boîte. Pose de dents artificielles. Donne tous les soins pour les ventouses et sangsues. 23 déc—1an. dim. mar jeu.

AVIS.
LE Dr GEORGE P. MALONEY informe ses pratiques et ses nombreux amis et clients qu'il n'a pas de succursale en cette ville, mais qu'ils peuvent le trouver à toute heure à son quartier-général qu'il occupe depuis nombre d'années.
N. B. — Les opérations dentaires de première classe comprenant toutes les dernières améliorations de l'art, sont exécutées à moitié des prix généralement demandés. Tous les anesthétiques sûrs en usage par la profession de médecine sont administrés pour l'extraction des dents. Afin d'être agréable aux personnes ayant besoin de travaux dentaires mécaniques faits en peu de temps, je me suis assuré les services d'un des professeurs les plus compétents dans la profession au Sud, pour m'aider.
Respectueusement,
GEORGE P. MALONEY, D. D. S.
Nlle-Orléans, salons, 150 rue du Canal, entre Carondelet et Baronne. 12 sept—1a

EXCELSIOR.
Dr. J. H. MALONEY, Dentiste,
SALONS: 110 rue du Canal, près St Charles, et coin des rues Joséphine et Camp. Jolies Dents artificielles faites à moitié meilleur marché qu'ailleurs. Orification des dents sans douleur; travail garanti comme excellence, extraction des dents sans souffrance. Consultez vos intérêts en allant examiner les spécimens de son travail et les médailles qu'ils lui ont values. Vieux râteliers acceptés en échange ou comme paiement partiel de neufs. Travail exécuté à très bas prix. Ne vous trompez pas d'adresse.
9sept—1an

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
190 - - - DAUPHINE - - - 190
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv 1880

VÊTEMENTS.
COUPE PARFAITE.

AUTOMNE
LE PLUS VASTE STOCK AU SUD.
81 & 83
LEON
Godchaux,
RUE
DU
CANAL.
NOUVELLE-ORLÉANS.
CHAPEAUX, VALISES ET OMBRELLES.
HIVER.

Vêtements pour tout le monde
Costumes de messieurs, de jeunes gens et d'enfants.
Articles de toilette pour hommes.
12 sept—DMarJ

Fabricants de sucre et Brasseurs.
1851..... BONNABEL 1880
BI-SULFITE DE CHAUX
VINGT NEUF ANNÉES consécutives de succès ont établi sans conteste la supériorité du Bi-Sulfite de Chaux de Bonnabel sur tous les antiseptiques et agents de défécation et de décoloration qui aient jamais été employés dans le traitement des JUS DE CANNE. Tous les brasseurs du nord et de l'ouest font également usage du bi sulfite.
Demandez les circulaires accompagnées de renseignements à
H. BONNABEL
5oct—2m 37 rue North Peters.

EON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS.
Coin Vieille-Levée et Bienville,
4 juil. 80—1an Nlle-Orléans.

JULES MANAUD,
Marchand de vins et de liqueurs au détail.
No 244 1/2 rue Poydras, coin Rampart
A vendre au détail:
5000 gallons Vin de Californie rouge, blanc et doux.

	gallon.
50 barriques Vin de B. P. Bordeaux à	$1 00
Californie Zinfandel No 1	80
No 2	70
Claret	60
Vin blanc, Gutedel	1 00
Riesling	90
Hock	75

Vin pour famille à $2.50 la douzaine.
Vin du Rhin, Fruits au jus, à l'eau-de-vie, &c.
Angélica, Muscat, Sherry, Port Wine, Catawba, Cognac, à des prix modérés.
Livraison à domicile sans frais.

INSTITUTIONS.

Institut Markey et Picard
A l'angle des rues Esplanade et Tonti, Nouvelle-Orléans, Lne.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.
Outre les professeurs attachés à l'établissement M. J. E. Seaman fera un cours de mathématiques, et M. A. Fortier de langue française.
Mme Samuel donnera des leçons de musique, Mme J. F. Mackey de chant et de solfège.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'Institut. 1er sept—7mDMaJ

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.
(Anciennement Institut D'Aquin.)
128 ..... Esplanade 128
L'OUVERTURE de la 11me session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1880. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 22août

INSTITUT ST-LOUIS
POUR JEUNES FILLES,
DIRIGÉ PAR Mme M. S. FARNET,
273 rue Dauphine.
LA prochaine session commence le premier lundi de septembre 1880. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour la seconder. L'établissement, réparé de fond en comble, offre maintenant aux élèves tout le confort désirable. 18août—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Abadie Jean-Marie
Alluin Pierre
Anzies F
Allemand Louis
Angammarre Eugène
Arsarcq
Astugue Bernard
Bordes Alexandre, Françoise et Mariette
Burthe Mme Veuve George
Butler Mme Vve
Bosay Charles
Bistes Jean
Brunet Adrien
Bourgeois Marguerite
Bonneville Marcelin
Bochud Jules Gustave
Berdelay Joseph
Bettinger Mr
Bourrier Mme Vve
Corvaisier Joseph
Courtiade Eugène
Chiapella A
Chauveau Louis
Castagnon Paul
Cencier Alexandre
Colladant Jacques
Coussirat-Salat Pierre
Chatelain Mme, née Catherine Jardin
Cazaubon Mme Vve
Cluzet Ernest
Deron Luc Thérèse Henri
Dornier J V
Dupuget Marie
Darmoure Joseph François
Dufaut J
Dailery Claudius
Danolol Mme
Dornier Jules Victor
Frarier Jean Michel
Fischard Emile
Forstall's Sons
Fage Louis
Flouch Mme Charles
Fabelies Mme Vve
Ferran Jean
Galinier Mr
Godin Charles
Grouffe Mr
Guiraud Mme Vve Joseph
Herbert Louis
Hery Martin
Harent Pierre Jacques Delphin
Iffrig Mme
Jarnist François
Juven Eugène
Krepper Michel
Lacroix Pierre Paul
Leblanc Auguste
Labansat Mathieu
Legros Mr
Leronge Alphonse
Lovicente Félix
Le Vendre ou Le Veindre Jean Mathurin
Lefevre Mr
Lancelot Mme Jean Marie
Lefevre P
Laurent Germain et Emile
Le Stum Yves Marie
Lacase Jean
Lahitte Mme Vve
Lefevre Désiré
Lavery Francisque
Lussan Dominique
Muller William
Martilier
Marcel Joseph
Muguier Joseph
Masure Louis
Moirand Mme de
Meyniel Jean
Maestre Pierre
Narbot Jean Marie
Ostallier Charles
Pérez Dominique
Poivet André
Picart Mme Vve, née Louise Parizot
Penat Pierre
Preisach Albert
Pelouin Victor François Jean
Peze Adolphe
Perpant Ernest Michel
Poirson Philippe Ernest
Rocques Jean Baptiste
Rougeau Ambroise
Rousseau Louis
Rougouffie Auguste
Rolland Edouard
Schmutz Mr
Farral Mme Vve Célestin
Semin Mr
Tristeau Mr

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans, Le 9 octobre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE.
9 oct—

1864 - - Etablissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
VENANT d'arriver.—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de 75c le gallon. 10 mars—1an

Brasseries.

PELICAN STEAM BREWERY,
EUGÈNE ERATH,
283.....RUE VILLERE.....283
Entre Esplanade et Chemin du Bayou
11janv—1anDMarJ

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.
Entre Conti et St-Louis.
4av 80—1an—D M J

O. DROUET,
NOTAIRE PUBLIC.
Nos. 111 & 113 Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.
15août—2m

E. G. Sander,
Ancienne maison de B. LABORDE,
Entrepreneur de Pompes Funèbres,
BUREAUX ET ECURIES:
24 ..... Rue des Français 24
Entre Chartres et Decatur, 3e District.
28 fév—1 an mar jeu dim

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union.
mai 80—1 an

ROYAL LOAN OFFICE
Coin des rues Royale et Toulouse.
ARGENT prêté sur des valeurs collatérales, Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales—Toutes transactions commerciales confiées au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
9mai—1an LEONORA FASS.

FRED. N. THAYER & Co.
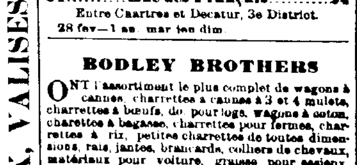
ENTREPOT DE VOITURES.
102 RUE GRAVIER.
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles, et 13 rue Union.
Buggies, Landaus, Barouches, Hacks, Harnais, Fouets, etc. Le plus grand et le plus bel assortiment de Voitures d'enfants qui soit au Sud.
PRIX AUSSI BAS QUE POSSIBLE.
nin—1an—V&C.

FRANÇOIS DUFRECHE,
Successeur de JAMES GIBNEY
Entrepreneur de pompes funèbres.
57 Rue des Champs-Elysées,
Entre Moreau et Casacalvo, Nouvelle Orléans.
TOUJOURS PRÊTS.
Cercueils Métalliques brevetés,
En acajou et en noyer.
Aussi Cercueils simples.
VOITURES A LOUER
21 janv—1an D.M.J.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 10 octobre 1880.
OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN

Agapietos Demetrius, Flatt Small & Co, Cambone S, Famulano Antonio, Candigi Giuseppe, Gracianette Pierre, Cotone Edward Giomova, Lacroix Edgard, Franza Gabriele Maresca, Livain Monsieur, Faner Jean Pierre, Mariano Milano, Suares Pablo.

LISTE DE DAMES.
Burthe Léonce Mme, Dufort Antoinette Mlle, De Raymon Adelaide Geo.

AVIS D'ÉLECTION.

Bureau du Shérif civil, Paroisse d'Orléans.
Nlle-Orléans, 2 octobre 1880.
EN vertu de et sous l'autorité de trois diverses proclamations lancées par son Excellence Samuel Douglas McEnery, gouverneur intérimaire de l'Etat de la Louisiane, la première à la date du 31 juillet 1880, la seconde à la date du 7 août 1880, et la dernière à la date du 30 août 1880, ordonnant qu'une élection sera tenue le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour les objets suivants, savoir:
1. D'élire des électeurs pour le Président et le vice-Président des Etats-Unis.
2. D'élire des membres du Congrès pour représenter les divers districts congressionnels de l'Etat de la Louisiane dans le quarante-septième Congrès des Etats-Unis.
3. D'élire des officiers de ville pour la ville de la Nlle-Orléans.
4. D'élire deux recorders pour la ville de la Nlle-Orléans.
Avis est présentement donné qu'une élection sera tenue conformément à la loi No 58 de la session extraordinaire de 1877, le mardi 2 novembre 1880, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans toute la ville de la Nlle-Orléans et toute la paroisse d'Orléans, en tels lieux qui seront établis par le gouvernement de ville de la Nlle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, savoir:
I.—Huit Electeurs du Président et du Vice-Président des Etats Unis, dont deux seront pris dans l'Etat tout entier, et dont six viendront des divers districts électoraux de l'Etat.
II.—Deux Représentants au Congrès, pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le 47e Congrès des Etats-Unis pour le terme de deux ans, à partir du 4 mars 1881, savoir:
Un pour représenter le Premier District Congressionnel, composé des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième et Quinzième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, (et des Paroisses de Plaquemines et de St. Bernard.)
Un pour représenter le Deuxième District Congressionnel, composé des Premier, Deuxième, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix Septième Wards de la ville de la Nlle-Orléans, (et des Paroisses de Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. James.)
III. Les officiers de ville suivants pour la ville de la Nlle-Orléans, pour le terme de quatre ans, savoir:
Un Maire.
Un Administrateur de Finance.
Un Administrateur du Commerce.
Un Administrateur des Améliorations.
Un Administrateur des Assessments.
Un Administrateur de Police.
Un Administrateur des Comptes Publics.
Un Administrateur des Waterworks et Edifices Publics.
IV. DEUX RECORDERS qui occuperont leurs places jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou qualifiés, savoir:
Un Recorder pour la Première Cour de District de Recorder, composé du territoire compris dans le premier et quatrième districts de la ville de la Nlle-Orléans.
Un Recorder pour la Seconde Cour de District de Recorder, composé du territoire compris dans le second et troisième districts de la ville de la Nlle-Orléans.
Les dits deux Recorders doivent être élus respectivement par les votants qualifiés des dits deux districts de Cour de District de Recorder.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2oct—32f

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Hôtel de Ville, 6 septembre 1880.
CONFORMÉMENT à la section 38 de la loi No 123 de 1880, avis est donné qu'à dater de JEUDI, 9 septembre 1880, et jusqu'à nouvel ordre, les bureaux d'enregistrement des votants seront ouverts de 8 heures du matin à deux heures de l'après-midi, et de 4 à 7 heures du soir, tous les jours (excepté les dimanches et les jours fériés) aux endroits ci-dessous indiqués—savoir:
PREMIER WARD. Au coin des rues Robin et Magazine.
DEUXIÈME WARD. Au coin sud-ouest de la Promenade Triton et de la rue St. Charles.
TROISIÈME WARD. A la Salle St. Patrick, en face de la Place Lafayette.
QUATRIÈME ET CINQUIÈME WARDS. A la Maison d'Etat, rue Royale.
SIXIÈME WARD. Au Wigwam coin des rues Hôpital et Bourgogne.
SEPTIÈME WARD. Coin des rues St. Bernard et Claiborne.
HUITIÈME WARD. Au coin des rues Champs Elysées et Dauphine.
NEUVIÈME WARD. Au Wigwam, rue Dauphine, entre Desiré et Elmire.
DIXIÈME WARD. Station de Police, rue Rousseau.
ONZIÈME WARD. Rue Washington, entre Magazine et Camp.
DOUZIÈME ET TREIZIÈME WARDS. Coin des rues Tchoupitoulas et Bordeaux.
QUATORZIÈME WARD. Coin des rues Magazine et Octavie.
QUINZIÈME WARD. Rue Patterson, entre Lavergne et Verret.
SEIZIÈME ET DIX SEPTIÈME WARDS. A la maison de cour, Carrollton.
8sept—au22oct I. W. PATTON, Maire.

Hôtels, Sources, etc.

PENSION PRIVEE,
123 ..... RUE ROYALE 123
Entre St-Louis et Toulouse, Nlle Orléans.
MADAME TRAPOLIN prévient sa nombreuse clientèle ainsi que les voyageurs, que rien n'a été épargné pour faire de sa maison une des plus confortables de la ville, autant par l'élégance de ses appartements que par le service de sa table. Les voyageurs désirant trouver un chez soi, ne doivent pas manquer de visiter cet établissement qui se trouve au centre du commerce. Les prix sont des plus modérés. On sollicite le patronage des personnes de la campagne. 31août—3m

HOTEL
WEST END.
NOUVEAU LAC.
Le RESTAURANT le plus SOMPTUEUX et le MIEUX TENU sur l'eau. Les METS les plus DELICATS et les plus RARES y seront servis aux prix de la ville. Bâtisse nouvelle et élégamment meublée. Le public est cordialement invité à la venir examiner.
F. MICHOLET,
Propriétaire.
FRITZ HUPPENBAUER,
Directeur.
28 juillet—3m

Réclamations Francaises.
LES TAXES PAYÉES sur les COTONS et les SUCRES, et les propriétés détruites pendant la dernière guerre peuvent être recouvrées, sans délai, en s'adressant à
J. G. EUSTIS,
Commissaire des Etats-Unis
26 rue Carondelet.
20 juil 3m P. O. boîte 2027.

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent,
De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 34.
27mai—1t

L. O. DESFORGES, Nlle-Orléans. BY J. MONTAGNET, Nlle Orléans. JOS. B. WILLIAMS, Pittsburg.
Grand Lake Coal
COMPANY.
DESFORGES, MONTAGNET & CO.,
Marchands en gros et en détail de Charbons
Pittsburg, Anthracite et Cannel.
Bateaux à vapeur, Fabriques, Presses, Planteurs, Familles approvisionnés aux prix les plus réduits du marché.
CHARBON en car, pour expédition.
Chantiers: 1er, rue Levée, entre Port et St. Ferdinand. 2me, rue Levée, vis-à-vis la rue Mandeville. 3me, rue Levée, entre Henderson et Robin.
AGENTS POUR LE
BAYOU SARA COAL DEPOT
BUREAU:
Coin des rues Gravier et Carondelet
Nlle Orléans, Louisiane.
N. B.—L'ancien bureau de M. Montagnet, rue Carondelet, No 4, restant ouvert jusqu'au 1er octobre prochain, les ordres y seront reçus.
1er août—6m

CHARBON.
CHAS. GAULON, Office 120 Passage de la Bourse, Dépôt encoignure Chartres et Champs-Elysées, offre le meilleur Charbon de Pittsburg aux prix suivants, délivré:
Aux familles, à ..... 45c par baril.
Aux manufactures, à ..... 42 1/2c "
3août—

CHATEAU PAPE CLEMENT.
Ce Vin favori importé directement du propriétaire du Château J. B. Clerc, Bordeaux.
125 caisses bouteilles et demi-bouteilles en débarquement du steamer Andean. A vendre par
PAUL GELPI & BRO.,
10oct—8f 37 rue Decatur.

HUILE d'OLIVE, VIN de PORTO
En débarquement de la barque ELEONORA MADRE, de Marseille.
30 quarts Porto de Bourgogne, F. Pams.
10 " Vin blanc, Banyuls.
150 paniers, bouteilles et demi-bouteilles Huile d'Olive, Jas. Plagnol.
A vendre par PAUL GELPI & BRO.
10oct—3f 37 rue Decatur.

Damejeannes, Bouteilles, Paniers en osier.
En débarquement de la barque GOSCHEN,
7000 Damejeannes de 5, 3, 2, 1 et 1/2 gall.
125 paniers de 1 grosse chacune, bouteilles à vin.
2400 paniers contenant chacun 4 paniers en osier.
A vendre par PAUL GELPI & BRO.
10oct—3f 37 rue [illegible]

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.,
Mardi, 9 Novembre 1880.
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE L.
GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$110,400!
Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 9 Novembre 1880.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900
1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du MARDI, 9 Novembre 1880.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
PRÉSIDENT,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.
N.B.—Cette compagnie n'a pas d'agents dans les Possessions Britanniques, et les personnes prétendant l'être et sollicitant des ordres au moyen de circulaires [illegible].

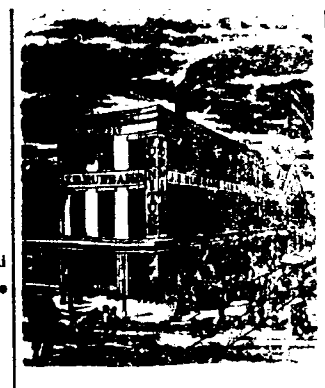
MAISON ETABLIE EN 1840
PALAIS
DE
MEUBLES
DE
Jos. B. HUBBARD
A L'ENSEIGNE DE
L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.
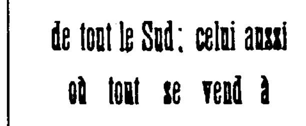
Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffe dorées ou de cotonline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.
Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.
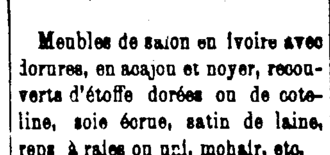
Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les lus modernes.
Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.
PRIX TRÈS RÉDUITS.
Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.
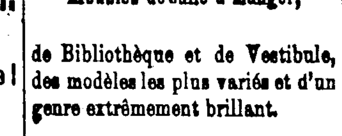
Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits Crins et Plumes.
LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.
AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et le qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels restaurants, pensions, etc.,
A bon marché pour du comptant.
Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!
Emballage et livraison gratis
Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

S. Guinault, pour l'usage, etc., vs. Jules Buisson et als.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,5[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias adressé au Shérif Civil de la paroisse d'Orléans par l'honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 13 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
1. Une portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, désignée par la lettre A de l'ilet No 332, borné par les rues Colisseum, Delachaise et Prytania et l'Avenue de la Louisiane. La dite portion de terre mesure soixante cinq pieds de face à l'Avenue de la Louisiane, soixante quatre pieds sept pouces et demi de large dans le fond, sur cent trente pieds de profondeur et façade à la rue Colisseum. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant trois chambres au rez-de-chaussée, galerie et cabinet, deux chambres, deux cabinets et galeries dans l'étage supérieur, citerne et lieux d'aisance.
2. Un morceau de terre attenant au susdit désigné par la lettre B, mesurant soixante-cinq pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de soixante-quatre pieds sept et un huitième pouces sur la ligne qui le divise du lot A, soixante-quatre pieds cinq et trois quarts pouces sur la ligne qui le divise des lots C et D et soixante-cinq pieds de largeur sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois de trois chambres, cabinet et balcon, cuve, lieux d'aisance etc.
3. Un lot de terre situé dans le même ilet, formant le coin des rues Delachaise et Colisée, le dit lot désigné par la lettre C, a trente deux pieds de face à la première rue, cent vingt cinq pieds de profondeur et de façade à la dernière rue, la même profondeur sur la ligne qui le divise du lot D décrit plus bas et trente deux pieds deux et sept huitièmes pouces de largeur sur la ligne du fond qui le divise du lot B déjà décrit ci-dessus.
4. Un autre lot désigné par la lettre D contigu à celui ci-dessus décrit, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Delachaise, trente deux pieds deux et sept huitièmes pouces de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 oct.—19 26—nov 2 9 13

Sam'l M. Russ vs. Henry T. Lawler.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 258.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 23 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Henry T. Lawler défendeur dans l'affaire ci-dessus, dans un procès à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans intitulé Henry T. Lawler vs Adolphe Schreiber et numéroté 234 du dossier de la dite cour, division A.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions. Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12oct—12,19,23.

Emile Bouny vs Robert G. Duqué.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 327. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Second District de cette ville, MARDI 19 octobre 1880 à midi de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et toutes les autres améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, St Louis, Bourbon et Conti, et mesurant au pied français cinquante pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent dix neuf pieds neuf pouces étant borné sur le côté le plus près de la rue St Louis par la propriété appartenant anciennement à feu Nicholas Girod et sur le côté plus près de la rue Conti par la propriété appartenant à Mme A. Morphy, étant la même propriété acquise par le dit Duqué à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans le 30 avril 1877 dans le procès d'Auguste Antier vs Marie B. Dorocourt No 8078 de l'ancienne Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 30 oct 7 14 19

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous présents et à venir, salut:
Attendu qu'à une vente publique faite par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, le 5 août 1880, en vertu d'un ordre de saisie et vente adressé par l'honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, à J. B. Alcée Gauthreaux, ex Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire d'Arthur Shiff vs. Eustace Surget, No 10,780 du dossier de la dite Cour et transféré à Thomas Duffy, maintenant Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans, Arthur Shiff est devenu acquéreur de la propriété ci-dessous décrite, et a demandé à la présente Cour Civile de la Paroisse d'Orléans une Monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372, 2373 des Statuts Revisés de la Louisiane.
En conséquence, toutes personnes intéressées sont citées à se présenter aux bureaux de l'Etat de la Louisiane [illegible] de la Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, à faire valoir toutes les droits, titres et prétentions qu'elles pourraient avoir à la dite propriété, à raison d'aucun défaut de formalité dans cet ordre, l'arrêt ou le jugement de la Cour en vertu desquels la dite vente a été faite, ou d'aucune irrégularité ou illégalité dans l'évaluation ou dans les annonces de la vente, ou dans la manière de faire la dite vente, ou de quelque autre défaut que ce soit, et à faire valoir dans les trente jours qui suivront la première insertion de la monition dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles la dite vente ne serait pas confirmée et homologuée.
Que à la dite vente de la propriété ci après décrite, Arthur Shiff en est devenu acquéreur pour le prix et la somme de dix neuf mille piastres.
Description de la propriété tirée de l'acte de vente du shérif, enregistré au bureau des Aliénations le 30 août 1880 et inscrit au greffe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans 31 août 1880:
1. Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Bienville et Conti, et désignés par les numéros sept et six sur un plan dressé par J. H. Pilié le 11 mai 1819 et déposé dans le bureau de Michel de Armas autrefois notaire en cette ville, et ayant acte du 10 juin 1819, les dits deux lots ayant chacun, en mesure française trente-et-un pieds de face à chacune des rues Remparts et Bassin sur cent vingt pieds de profondeur.
2. Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même ilet, désigné par le numéro onze sur le même plan, ayant trente pieds quatre pouces de face à chacune des dites rues Remparts et Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur.
3. Et un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même ilet, attenant au lot précédemment décrit, et ayant en mesure française trente trois pieds trois pouces plus ou moins de face aux dites rues Remparts et Bassin sur cent vingt pieds de profondeur.
Nouvelle-Orléans, le 10 septembre 1880.
W. T. HOUSTON, Juge.
JAMES T. CLARK, Greffier. 21 sept—28 5 15 20 oct

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,
No 104 rue du Canal.
VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$294,553 51
Risques maritimes		23,682 42
Risques de rivières		29,715 16
Total des primes		$347,951 09
Moins primes non acquises		88,524 00
Primes nettes 31 mai 1880		$259,427 09
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$74,435 58	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,208 97	
Réassurances et primes remboursées	16,706 72	121,627 72
Profits		$137,799 37

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$229,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works (1,454 actions)	46,215 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,842 37
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	34,770 77
Actions de compagnies d'assurances, de banques et autres	65,717 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	80,490 14
	$690,513 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.
JAMES FAHEY, Notaire.
A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.
Directeurs:
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
PAUL FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.
13 juin—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jno. L. Sterry vs. Louis Faessel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 1[illegible]. En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite cause, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs et des Négociants, rue Royale, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 6 novembre 1880 à midi, la propriété ci après décrite, savoir:
Deux certains morceaux ou lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges etc., qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Magasins, Constance (ci devant Live Oak) Deuxième et Troisième, et désignés comme les lots B et C sur un plan tracé récemment par D'Hemecourt voyer, et mesurant d'après le dit plan, comme suit:
Le lot B étant à une distance de quarante-deux pieds neuf pouces du coin des rues Constance et Troisième, mesure vingt trois pieds de face rue Constance, sur soixante-six de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot C, étant à une distance de soixante-six pieds du coin des rues Constance et Troisième, mesure dix neuf pieds six pouces de face rue Troisième, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, les dits lots faisant partie de deux certains lots désignés par les numéros onze et douze sur un plan tracé par W. T. Thompson, voyer, le 22 mai 1844, et déposé, pour qu'on s'y réfère, en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville, et le dit carré d'ilet portant le numéro cinquante-sept sur un plan dressé par B. Buisson voyer, en date du 5 mars 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ci devant notaire en cette ville.
Les dits deux terrains B et C formant partie de la propriété échue à feu Louis Faessel acquit de Joseph Ritter, le 29 avril 1878, par acte pardevant Andrew Hero, jr, notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 oct—6,13,20,27,—3et6 nov

Emile Bouny vs. Amédée F. Paris.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 244—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville VENDREDI, 15 octobre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir.
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, St. Jean-Baptiste, Girod et Français désigné par le No Quatre de l'ilet No Vingt Deux et mesure (au pied français) trente pieds de face à la rue Union sur une profondeur de quatre vingt-dix pieds entre lignes parallèles, acquis par le feu Amédée F. Paris par achat de Mme Julie Fichet, Veuve de Jacques Huguenot, par acte passé devant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 23 août 1878.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14,21,28—oct 5,12,15

Wm P. Ames, tuteur, etc (George W. Nott subrogé) versus les héritiers de Samuel Choppin. No 11051 du dossier de l'ancienne Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, maintenant transféré à la [illegible].
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 418—en vertu d'un writ de saisie et vente au shérif civil de cette paroisse, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 30 octobre 1880 à midi, des propriétés ci-dessous décrites à savoir:
Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans le premier district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasin, Estelle et Melicerte, désignés par les numéros huit, neuf et dix sur un plan des mêmes et d'une autre propriété fait par A. Moellhausen voyer du 1er décembre 18[illegible] déposé en l'étude de A. Mazureau anciennement notaire de cette ville, les dits lots adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun vingt quatre pieds de face à la rue du Camp sur des profondeurs comme suit, à savoir:
Les lots numéros huit et neuf mesurent chacun cent-vingt pieds de profondeur sur vingt quatre pieds dans le fond et [illegible] une allée en commun avec les dits lots et autres comme il est désigné sur le dit plan et le lot numéro dix a une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes et demie sur vingt quatre pieds de largeur dans le fond et à l'usage de la dite allée.
Etant la même propriété acquise par feu le Dr Samuel Choppin par achat du Dr Edward Ames par acte passé pardevant Adolphe Mazureau anciennement notaire en cette ville le 5 octobre 18[illegible].
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 sept—25 oct 5 12 19 26 30

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans pour effectuer un partage.
Emma Conn vs. Mme Anne Smith.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No [illegible]—En vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1880, et signé le [illegible] juin 1880 par l'ancienne [illegible] Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 26 280 du dossier de ladite Cour, maintenant transféré et à moi adressé par l'Honorable Cour Civile pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 16 octobre 1880 à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir.
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Howard, Lafayette, anciennement Hevia, Bolivar et Bertrand et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de cent vingt pieds sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le dit lot de terre est composé d'une moitié du lot numéro [illegible] et d'une portion du lot numéro [illegible] sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, et annexé à un acte passé pardevant Alphonse Barnett notaire en cette ville, en date du 1er septembre 1850.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15sept—15,22,29—oct 6 13 16

Alphonse Martin vs James Robinson et al.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 379.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville SAMEDI, le 6 novembre 1880, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, privilèges et appartenances qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Gasquet, (anciennement Jackson) Dorgenois, Palmyre et Broad désigné comme le lot No Un sur un plan dressé par L. Surgi, voyer en date du 10me jour d'octobre 1844 et déposé à l'étude de P. P. Lafarge, anciennement notaire en cette ville, le dit lot forme l'encoignure des rues Palmyre et Broad et mesure quarante-cinq pieds de face à la rue Palmyre, cinquante deux pieds et sept lignes de face à la rue Broad, puis se fermant diagonalement, mesure cent quatorze pieds quatre pouces et quatre lignes jusqu'à qu'il se réunisse sur la ligne du fond qui mesure cinq pieds quatre pouces et six lignes, l'autre profondeur s'étend perpendiculairement vers la rue Palmyre mesure cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes.
Acquis par feu James Robinson par achat de Mme Catherine Hanley (née Flood) veuve en premières noces de William O'Hearn maintenant de Patrick Hanley par acte passé par devant André J. Armstrong, notaire en cette ville, le 16 février 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
6 Oct—6, 13, 20, 27—Nov. 3, 6.

Anton Ritter vs Louis Faessel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 19 octobre 1880 à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'ilet No 59, borné par les rues Live Oak, (maintenant Constance), Washington, Magasins et Quatrième, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A. Hedin, le 29 novembre 1848, et déposé au bureau de J. R. Beard, ci devant notaire en cette ville, et mesurant trente deux pieds trois pouces de face rue des Magasins, la même largeur à l'arrière, cent vingt six pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur et façade rue Quatrième et même profondeur sur la ligne le divisant du terrain No deux et formant le coin des rues Magasins et Quatrième.
La dite propriété fut acquise par feu Louis Faessel des héritiers de Mme Sarah Sawyer, par acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 13 février 1867.
La dite propriété ci dessus décrite étant la même qui fut récemment mesurée par D'Hémécourt, voyer, d'après plan, et mieux connue sous la description suivante:
La maison de résidence double, à deux étages en bois, au coin des rues Magasins et Quatrième, dans le carré d'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Washington et Quatrième.
Elles sont construites à distance du trottoir, et ont chacune une galerie double devant, des salons, salles à manger au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher et une mansarde aux étages supérieurs; cuisine à deux étages ayant quatre chambres, citernes, auvent, etc. Elles sont désignées par les Nos. 744 et 746 rue des Magasins. Le terrain mesure trente-deux pieds trois pouces de face rue des Magasins, sur une profondeur et de façade sur la rue Quatrième, de cent vingt-six pieds.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—1° Comptant, le montant de la réclamation du demandeur, du maintenant, soit quatre mille dollars (pour deux billets de deux mille dollars chacun, marqués A. B. respectivement) avec huit pour cent d'intérêt par an, du 31 octobre 1877—(date des dits billets) jusqu'au jour de la vente et aussi huit pour cent, par an d'intérêt sur quatre mille dollars étant deux billets de deux mille dollars chacun, marqués C et D respectivement, décrits en second lieu, du 31 octobre 1877, au jour de la vente, avec cinq pour cent sur la moyenne du montant, comme honoraires d'avocat et tous frais de procès de vente et quatre dollars, coût d'une copie de l'acte de vente.
2° L'acquéreur devant assumer le paiement de deux billets pour deux mille piastres chacun, marqués C et D respectivement; le billet marqué C échéant le 31 octobre 1880 et le billet marqué D échéant le 31 octobre 1881, avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque billet de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; les deux billets devant être garantis par hypothèque sur la dite propriété et l'acquéreur devant assumer toutes les obligations de l'acte d'hypothèque enregistré dans le susdit procès, et payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et ne pas aliéner la propriété au détriment de l'hypothèque, etc.
3° Le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux, et dans le cas où le prix de l'enchère sur la propriété après déduction faite des susdits frais et honoraires au comptant, fut moins que le montant de la réclamation du demandeur avec intérêt comme il est dit ci-dessus et billets devant être assumés comme il est dit ci-dessus, alors l'acquéreur paiera au prorata la susdite réclamation au comptant et assumera au pro rata les susdits billets marqués C et D respectivement pour deux mille piastres chacun, échéant respectivement le 31 octobre 1880 et le 31 octobre 1881, jusqu'à concurrence de la balance en sus des frais et honoraires susdits.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1,8,15,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Succession de feu Antoine Piot. No 240.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.—LUNDI, 18 octobre 1880, il sera vendu à 11 heures du matin, rue de la Vieille Levée, No 325, près de la rue de l'Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 17 septembre 1880.
Un lot de meubles meublant.
Conditions comptant. 6 oct 6,12,17

Succession d'Antoine Piot.
Propriété encoignure Bagatelle et Craps.
Magasin en briques à deux étages, No 325, rue de la Vieille-Levée, près l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis.
Propriété rue Laurel entre Ste Marie et St. André.
PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 23 octobre 1880, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté 17 septembre 1880. Les propriétés suivantes—savoir:
1° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues St André, Ste Marie, Laurel et Constance, laquelle portion de terre mesure 25 pieds de face à la rue Laurel sur 58 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble une petite maison en bois, couverte en ardoises, ayant deux chambres, une cuisine double, citerne, lieux d'aisance, &c.
2° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, formant l'encoignure des rues Bagatelle et Craps, dans l'ilet renfermé par les rues Craps, Bagatelle, Union et Amour, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 64 pieds de profondeur et face à la rue Bagatelle, ensemble une maison en bois de plusieurs chambres, occupée comme boulangerie, cuisine, citerne, lieux d'aisance, &c.
3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet formé par les rues Chartres, [illegible] Hôpital et Vieille Levée, lequel lot de terre mesure 19 pieds 9 1/2 pouces de face à la rue Vieille Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et 19 pieds 9 1/2 pouces sur une ligne de profondeur séparant le dit lot par une allée [illegible] servant à l'usage commun des lots Nos 1, 2, 3, 4 ainsi que de la propriété présentement vendue.
5° [illegible] 110 actions [illegible] à 103 actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la susdite propriété dont les constructions consistent en un magasin en briques à deux étages désigné par le numéro 325 Vieille Levée, [illegible].
Termes et Conditions: Pour les propriétés premièrement et secondement décrites comptant; et pour la propriété troisièmement décrite l'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $330 due à la dite Banque des Citoyens sur un emprunt fait sur les actions sur lesquelles les intérêts sont payés jusqu'au 1er mars 1881, et le dit acquéreur ou acquéreurs devra fournir un nouveau stock note souscrit par lui pour le susdit montant de $330 payable le 1er mars 1881 ou renouvelable conformément à la charte de la dite banque et assumera en outre toutes les responsabilités et obligations comme actionnaire de la banque et la balance comptant. L'acquéreur assumera en outre le paiement des taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant Chs Roll, notaire aux frais des acquéreurs.
19 sept—19, 25—oct 2, 9, 16, 23.

PAR NASH & HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
MAISON DE RÉSIDENCE EN BOIS A DEUX ÉTAGES
No 127 1/2 rue Terpsichore
Entre Annunciation et Constance.
Succession de James P. Irwin, décédé.
Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans.
Docket No 312.
Vente à l'encan à longs termes.
PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureaux No 12 rue Carondelet—SAMEDI [illegible] octobre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles au rez-de-chaussée, Rotonde de l'Hôtel St Charles en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du [illegible] septembre 1880, docket No 312, dans l'affaire de la succession de James P. Irwin, décédé, il sera vendu à l'encan
UN LOT DE TERRE DE VALEUR avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Terpsichore, [illegible], Annunciation, Melpomène [illegible] et Constance, désigné par le No 1[illegible], mesurant 27 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 102 pieds 4 pouces 5 lignes [illegible], étant la même propriété acquise par le défunt d'Augustus [illegible] par acte passé devant E. L. Lewis, notaire, le 11 avril 18[illegible].
Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages, connue comme le No 127 1/2 rue Terpsichore, contenant 8 ou 10 chambres, appareils de gaz partout, avec cour pavée, citerne, etc.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie ordinaires, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux pour garantir la vente.
Acte de vente devant Andrew Hero Jr notaire aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1881.
3 oct—3 10 17 24 31 6 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Terres de valeur dans la Louisiane, le Mississippi, l'Arkansas et le Texas.
Succession de H. McNeil Vance, décédé.
Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans. Docket No 348.
VENTE POSITIVE POUR DU COMPTANT.
PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur. Bureaux No 12 rue Carondelet—SAMEDI 23 octobre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez de chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles en cette ville, en vertu d'un décret de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Section A, en date du 15 septembre 1880, Docket No 348, pour le compte de la succession de H. McNeil Vance décédé, [illegible] de la maison de commerce Byrne, Vance & Co., il sera vendu à l'encan publique:
Le cinquième indivis intérêt dans les TERRES suivantes EN LOUISIANE.

Paroisse Madison—1240 acres.
1. [illegible] dans le comté 17 rangée 13 est. [illegible] comté 17 rangée 13 est. [illegible] section 33 comté 17 rangée 13 est [illegible] acres plus ou moins.

Paroisse Livingston—640 acres.
2. UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE situé dans la dite paroisse Livingston [illegible] certifié No 212 au bureau des terres, mesurant 640 acres.

Terres dans le Mississippi.
3. 2800 ACRES DANS LE COMTÉ YAZOO. Toute la section 20 [illegible] 2800 acres, plus ou moins.

1280 acres dans le comté Bolivar.
4. TOUTE LA SECTION 27 [illegible] mesurant 1280 acres plus ou moins.

Comté Sun Flower.
5. ENVIRON 400 ACRES DANS LE COMTÉ SUN FLOWER [illegible] mesurant en tout 400 acres, plus ou moins.

Terres dans l'Arkansas.
2902 ACRES DANS LE COMTÉ CHICOT.
6. [illegible] dans ledit comté Chicot, Arkansas, mesurant 2902 acres, plus ou moins.

Terres dans le Texas.
2000 ACRES DANS LE COMTÉ DE MATAGORDA.
7. 2000 acres dans le comté Mata-Gorda Etat du Texas, sur le côté ouest de la rivière Colorado, étant la portion d'une league and labor of land tract, or survey No 10, patenté par l'Etat du Texas à James Denison [illegible] face sur la rivière et traversant le dit league et labor tract, mesurant environ 2000 acres plus ou moins.
Le cinquième indivis intérêt aux terres ci-dessus appartenant à cette succession, sera vendu séparément par comté.
Condition—comptant au moment du transfert des titres. Dix pour cent payable comptant sur les lieux pour assurer les ventes.
Les actes de vente par devant C. M. Emerson, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en l'année 1880.
21 sept—21,26—oct 3,17,23.

VENTE DE CONSTABLE.

Veuve A. Langsdorff vs. M. Antoine et Mlle Cécile Pajeau.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 55.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 101 rue St Louis, entre celles Dauphine et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 18 octobre 1880, à 11 heures du matin, des articles ci dessous décrits, à savoir:
Un lot de Meubles conformément à un inventaire en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus, désigné et numéroté.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable.
6 oct—6,13,17.

François Glaudier vs. Mme Alice Markley.
DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 101 rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine, Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 octobre 1880, à 11 heures du matin, des objets ci-dessous décrits, à savoir:
Un lot de meubles selon un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET, Constable.
9 oct—9.14.19

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Groceries, Liqueurs, Instruments, Bois de Construction, etc.
1 Vache.
5 Actions de la Fireman's Insurance Company of New Orleans.
Succession de Bernard Wellmeyer.
No 431—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—JEUDI, 21 octobre 1880, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au coin des rues Rempart et Clouet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 7 octobre 1880, pour le compte de la dite succession:
Un grand stock de Groceries, Liqueurs, Instruments, etc.
5 Actions de la Fireman's Insurance Company of New Orleans.
—AUSSI—
1 Vache.
Conditions—Comptant. 8oct—8 12 16 21

A DOUZE MOIS DE CRÉDIT.
MAGNIFIQUES PROPRIÉTÉS CONVENABLES SPÉCIALEMENT POUR DES JARDINIERS OU DES HORTICULTEURS.
SUCCESSION DE JOHN PETER GAERDNER, No 84—COUR CIVILE, PAROISSE D'ORLÉANS.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 23 octobre 1880 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, section B, en date du 24 août 1880, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
Sept lots, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les lettres A, B, D, E, F, G, H, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le carré No 240 borné par les rues Dauphine, Grandshomme, Mazant, Bourgogne ou Craps et France, et qui sont ou seront sur le plan annexé à l'inventaire, déposé dans la dite succession, savoir:
Les lots D, E, F, G, et H mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face rue Mazant, sur 120 pieds de profondeur.
Le lot A forme le coin des rues Dauphine et Mazant et mesure 27 pieds de face rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot B mesure 65 pieds de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Le tout à vendre en bloc ou séparément.
Cette vente étant la seconde et dernière, la propriété sera définitivement adjugée et vendue au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce prix; pour la rapporter à douze mois de crédit [illegible] d'après les termes de la loi, les billets portant hypothèque spéciale et les vendeurs gardant leurs privilèges sur la propriété vendue.
L'acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 oct—6 2 19 23 oct

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.
No 151 rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.
Succession de Victor H. Loez. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 85.
PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 30 octobre 1880 à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 22 septembre 1880, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant 35 pieds 5 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds [illegible] Mme Adeline Loez, née Lerude, [illegible] acte passé pardevant [illegible] Victor H. Loez a acquis la propriété en [illegible] Cour de District, dossier No [illegible].
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement de l'intérêt d'un lien sur la terre en faveur de la ville de la Nlle Orléans, s'élevant à $85 annuellement, payable par trimestre, [illegible] paiement de $700 il lèvera le lien [illegible] d'intérêt à servir. L'acquéreur devra faire aussi un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 sept—25 oct 2 9 16 23 30.

PAR C. E. GIRARDEY

Un joli cottage dans le Troisième District.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI 16 octobre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera positivement vendu à l'encan—
Le cottage en bois à deux corps de logis, Nos 91 et 93 rue Urquhart dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Moreau, St Antoine et Alvarez, contenant 2 chambres dans chaque corps de logis. Voyez le plan à la vente pour les dimensions du terrain.
Conditions—1/2 ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 12 mois de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat [illegible]. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1880 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur le montant de la vente au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant le notaire désigné par l'encanteur.
7 oct—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Grande vente de manteaux de cheminée de marbre, monuments, pierres de tombes, marbre brut, meubles de bureau et d'atelier, bâtisse en bois, etc.
Succession de James Reynolds.
No 441—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—MERCREDI, 27 octobre 1880, à 10 1/2 heures A. M., sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, 160 rue Poydras, entre Carondelet et [illegible], en vertu d'un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, division A, en date du 28 sept 1880, dans la susdite succession—
Un assortiment vaste et varié de manteaux de cheminée en marbre riches, monuments, pierres de tombes, marbre brut, meubles de bureau et d'atelier, aussi une bâtisse en bois [illegible] comme magasin et atelier.
Conditions—Comptant sur livraison.
2 oct—au 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de Valeur sur le Chemin de la Metairie.
Résidence et Ferme.
Succession de feu D. Rochum Crasto.
No 408, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.
PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 30 octobre 1880, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un décret de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 septembre 1880, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de propriété, situé dans la Paroisse d'Orléans, anciennement Paroisse Jefferson, dans cet Etat, sur le Chemin de la Metairie, étant le morceau de terre désigné par la couleur jaune sur un plan de la dite propriété et de celle adjacente, fait par W. H. [illegible], voyer, en date du 5 juin 1864, et annexé à un acte passé par devant S. Magner, anciennement notaire en cette ville, le 5 octobre 1864. Selon ce plan, le dit morceau de terre mesure 150 pieds de face au Chemin de la Metairie, 150 pieds de largeur dans le fond, s'étendant jusqu'à la ligne de la ville de Carrollton, sur une profondeur de 1081 pieds 6 pouces sur la ligne supérieure vers le chemin de fer du vieux Jefferson et Lac Pontchartrain, et d'une profondeur de 1108 pieds sur la ligne inférieure qui a divisé de la propriété des Hazeurs, toutes ces mesures étant plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence en bois, écuries, étables et dépendances, etc. La susdite propriété a été achetée par feu Rochum Crasto, par un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 29 mai 1871 de Joseph Graber.
Termes et conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1881 en plus et au dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur.
29sept—29 oct2,9 15,23,30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Alix Duverjé, veuve de J. B. Olivier.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 766—Division E.—Attendu que Pierre Numa Olivier a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Mme Alix Duverjé, veuve de J. B. Olivier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
14 oct.—19,23

Succession de Mme Aglae Dubourg, veuve de M. D. Bringier.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 730—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il y en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Louis Amédée Bringier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 oct.—14, 19 Oct.

Succession de Mme Amanda M. Carbo y Noguer.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 503.—Division—. Attendu que Joseph Carbo y Noguer a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de sa femme, feue Mme Amanda M. Carbo y Noguer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
JAMES T. CLARK, Greffier.
6oct 6 10 15

Succession de Mary A. Marshall, épouse décédée de Manson B. Cressp.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14.—Division "B". Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jas P. Hayes, exécuteur de la défunte ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
[illegible] CLARK, Greffier.